

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

EXTRAIT DU REGISTRE
Des délibérations du Conseil Municipal

Commune de MORILLON

Séance du Jeudi 06 avril 2023

Nombre de Membres		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	11

Date de la convocation
31.03.2023

Date d'affichage
31.03.2023

L'an deux mille vingt-trois, le 06 avril à 20 heures,
le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au
nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence
de M. Simon BEERENS-BETTEX, Maire.

Présents : M. BEERENS-BETTEX Simon, M. CLÉRENTIN Raphaël,
Mme CHEVRIER-DELACOSTE Lisette, Mme BOSSE Stéphanie, M. VUILLE
Bertrand, M. PINARD Jean-Philippe, M. GIRAT Martin, M. BOUVET
Jérémy, Mme PEREIRA Jocelyne.

Excusés :

Mme DUNOYER Marie, qui donne pouvoir à Mme BOSSE Stéphanie,
M. CONVERSY Éric, qui donne pouvoir à M. BOUVET Jérémy,
M. SÉRAPHIN Gilles, qui donne pouvoir à M. CLÉRENTIN Raphaël,
M. POLONIA Alexi, excusé,

A été nommé secrétaire de séance : M. GIRAT Martin

Délibération n° 2023.022

Objet de la délibération

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET
ANNEXE TOURISME**

Considérant le détail du compte administratif 2022 pour le budget Tourisme, tel que joint en Annexe, dont une présentation a été effectuée en séance.

Considérant qu'en vertu de l'article L2121-14 du CGCT, le maire peut assister au débat relatif au vote du compte administratif mais il doit se retirer au moment du vote ;

Considérant que M. le Maire quitte la séance et donne la présidence à M. CLÉRENTIN Raphaël, 1^{er} Adjoint, qui soumet le Compte administratif 2022 du budget principal au vote du Conseil municipal.

Aussi,

Vu la maquette du Compte administratif 2022 du budget annexe Tourisme présentée en annexe ;

Vu l'avis de la Commission AFRAC du 23 mars 2023 ;

Après présentation du Compte administratif 2022 du budget annexe Tourisme, quitte la séance et donne la présidence à M. CLÉRENTIN Raphaël, 1^{er} Adjoint, qui soumet le Compte administratif 2022 du budget annexe Tourisme au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le compte administratif de l'exercice 2022 du Budget annexe Tourisme, joint en annexe, et présentant les résultats suivants :

		Dépenses 2022	Recettes 2022	Solde d'exécution
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	28 302.68	45 469.39	17 166.71
	Section d'investissement	15 932.23	12 255.50	-3 676.73
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		1 476.84	1 476.84
	Report en section d'investissement (001)	11 029.95		-11 029.95
TOTAL (réalisations + reports)		55 264.86	59 201.73	3 936.87
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement			
	Section d'investissement			
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	0.00	0.00	0.00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	28 302.68	46 946.23	18 643.55
	Section d'investissement	26 962.18	12 255.50	-14 706.68
	TOTAL CUMULE	55 264.86	59 201.73	3 936.87

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le Maire,

Simon BEERENS-BETEX

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.